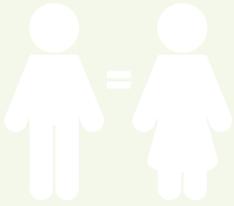
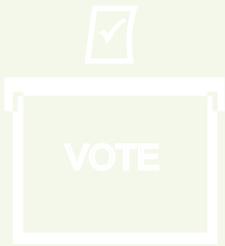


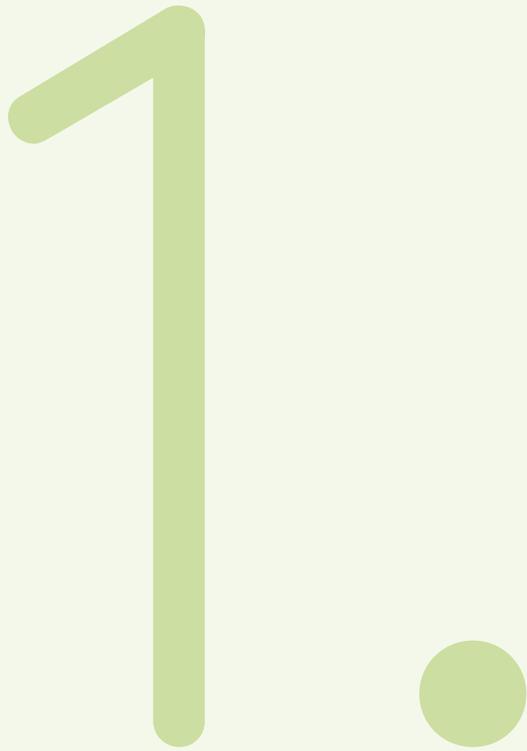


Le Plan d'Actions Développement Durable 2021 - 2025



L'enjeu du Plan d'Actions
Développement Durable 2021-2025
est d'accélérer l'impact social et
environnemental de l'association,
en mettant l'accent sur 3 grands chantiers.

- 1/ La qualité de vie et
la reconnaissance des compétences
- 2/ Les offres à impact
- 3/ L'éco-responsabilité



FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE CHAQUE COLLABORATEUR



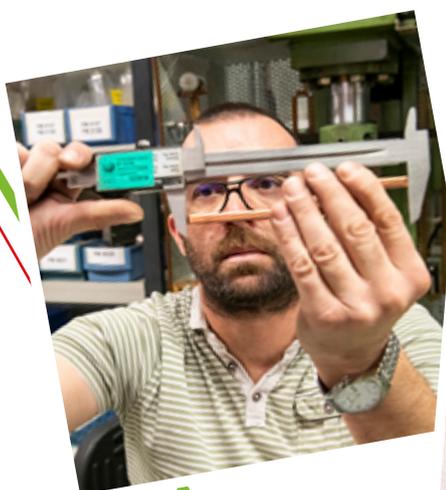
*Répond à 6 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU

Qualité de vie et reconnaissance des compétences

D'après l'accord national interprofessionnel sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle, « les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte ».

L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) a défini six thématiques pour favoriser la qualité de vie au travail, desquelles l'ANRH s'inspire dans le cadre de ce Plan d'Actions Développement Durable :

- la santé au travail, le contenu du travail,
- l'égalité professionnelle pour tous,
- les compétences / parcours professionnels,
- le management participatif / l'engagement,
- les relations au travail,
- le climat social.



NOS ACTIONS

1. Homogénéiser les pratiques RH internes
2. Engager des actions pour augmenter le niveau de vie de tous les collaborateurs, en particulier des plus fragiles, au-delà de la rémunération
3. Favoriser les coopérations entre établissements pour co-construire des parcours de formation et de vie professionnelle originaux et de qualité
4. Favoriser la bienveillance dans le management et la communication bienveillante dans les relations interpersonnelles
5. Mettre en œuvre un plan de prévention des risques psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques et favoriser le bien-être de tous les collaborateurs
6. Favoriser la participation des salariés aux organes de décision de l'Association
7. Favoriser l'égalité femmes-hommes dans les instances de décision
8. Favoriser le télétravail et les pratiques numériques de communication collaborative





ACCÉLÉRER LES OFFRES À IMPACT DE L'ASSOCIATION



* Répond à 3 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU

2. Les offres à impact

Proposer des biens et des services produits par des personnes en situation de handicap fait partie de l'ADN de l'ANRH.

Avec le renforcement de son engagement en faveur de la consommation et de la production responsables, l'ANRH souhaite aller plus loin pour mettre son développement au service de la transition sociétale.

Il s'agit de créer de la valeur sociale et environnementale pour des clients de plus en plus engagés en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), de s'ouvrir à de nouvelles formes de financement public et privé, de s'engager pleinement dans l'innovation sociale ; en identifiant les besoins des entreprises locales, des personnes en situation de handicap, pour en faire un axe fort de différenciation pour nos établissements.



NOS ACTIONS

9. Faire changer d'échelle « Maurice »
10. Capitaliser sur la marque « Maurice » pour étoffer sa gamme dans le domaine de la consommation responsable
11. Développer de nouvelles offres dans le domaine de l'économie circulaire
12. Devenir un partenaire incontournable pour les entreprises en démarche de responsabilité sociétale
13. Devenir un prestataire de référence pour les start-ups développant des produits made in France
14. Faciliter l'intrapreneuriat des salariés et usagers en situation de handicap
15. Incuber les projets d'entrepreneurs inclusifs
16. S'ouvrir à de nouveaux modes de partenariat et de financement public et privé
17. S'inscrire dans des réseaux d'entreprises territoriaux et s'ouvrir aux écosystèmes locaux



3.

AMÉLIORER L'ÉCO-RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION DANS SON FONCTIONNEMENT



* Répond à 2 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU

L'éco-responsabilité

Pour l'ADEME, une organisation est écoresponsable « dès lors qu'elle intègre de façon globale les impacts environnementaux dans ses critères de décision, pour l'amélioration et la gestion de l'ensemble de ses processus. »

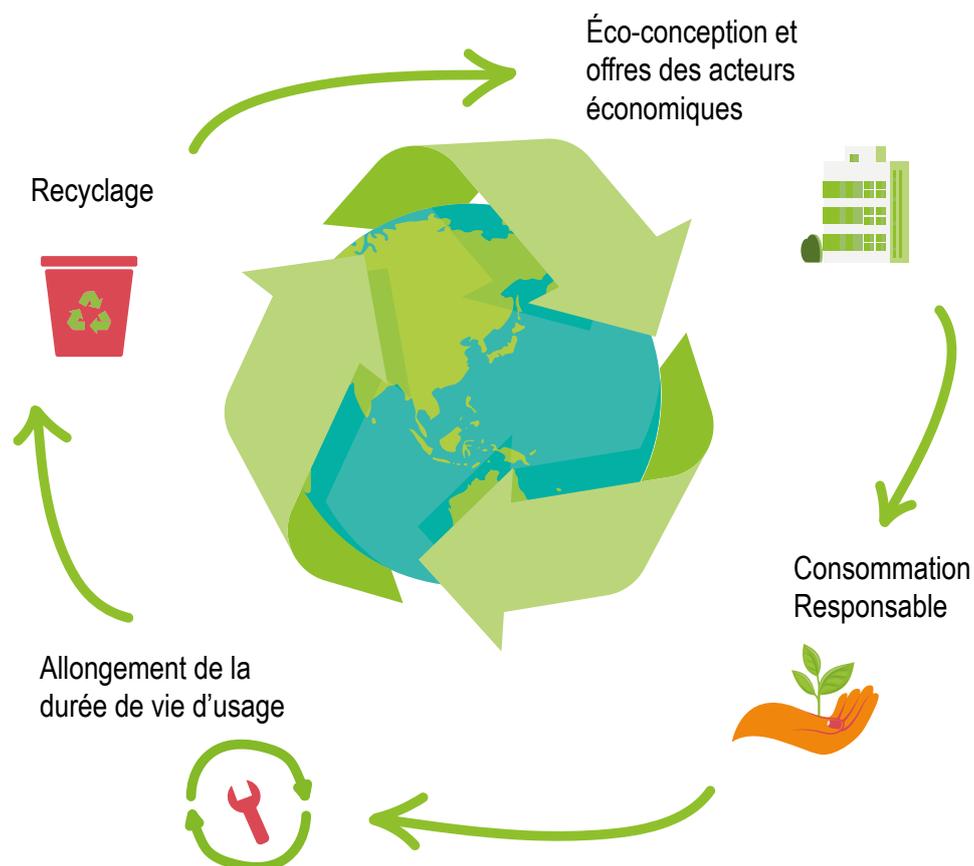
L'éco-responsabilité dans le fonctionnement de l'ANRH et de ses établissements se traduit

- par l'optimisation de l'empreinte environnementale, des consommations d'eau et d'énergie,
- par le développement d'achats responsables,
- par le traitement et la valorisation des déchets.



NOS ACTIONS

18. Initier une démarche de management énergétique
19. Viser la neutralité carbone
20. Développer une politique d'achats responsables
21. Mettre en place un plan de réduction et de valorisation des déchets





Créateur d'emplois depuis 1954



www.anrh.fr

Mail : contact@anrh.fr